



RIO+20

Un récent rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) envoie un signal d'alerte quelques jours avant le Sommet Rio +20 face aux seuils critiques bientôt atteints et aux faibles avancées vis-à-vis du changement climatique. Toutefois, quatre points positifs sont soulignés parmi lesquels le renforcement de l'accès à l'eau de meilleure qualité et la promotion de la recherche en matière de pollution marine.

Les collectivités sont de plus en plus confrontées aux problématiques environnementales et l'actualité du rendez-vous de RIO, au mois de Juin 2012, vingt ans après la conférence qui s'y était tenue en 1992, nous le rappelle, quelques semaines après le Forum mondial de l'eau qui s'est déroulé à MARSEILLE.

Dans ce contexte, nous sommes très satisfaits de la création du Parc national des Calanques, premier parc péri-urbain d'Europe et 10ème parc national de France, qui contribuera à ces objectifs environnementaux. Paysage emblématique, terrestre et marin de la Provence méditerranéenne, le site des Calanques, connu pour sa biodiversité remarquable et ses paysages grandioses, méritait d'être protégé et valorisé comme patrimoine naturel et culturel unique. Il est le fruit d'une longue et parfois difficile concertation. Le parc naturel marin d'Iroise fut le premier ; de nouveaux parcs marins et aires marines protégées sont annoncés dans les DOM. Responsables et gestionnaires de collectivités "entre terre et mer", nous sommes tous conscients de la nécessité de concilier la protection de l'environnement et le maintien des activités professionnelles et de loisirs de nos territoires littoraux.

Ces enjeux seront au cœur des travaux que nous mènerons cette année, à PERROS-GUIREC, où je vous invite à venir échanger sur ces questions auxquelles nous devons répondre pour permettre le développement harmonieux de nos communes et garantir l'avenir des populations du littoral.



Nous serons amenés à en débattre avec les responsables du nouveau gouvernement qui devrait être connu prochainement. A titre personnel, je me réjouis que notre collègue et ami, Frédéric CUVILLIER, député maire de BOULOGNE-sur-MER et président de la communauté d'agglomération du Boulonnais qui nous avait accueilli nombreux, dans sa ville premier port de pêche français, en 2009, pour nos Journées Nationales d'Etudes, vient d'être nommé ministre délégué chargé des transports et de l'économie maritime. Nous devrions ainsi bénéficier de sa présence lors de nos prochaines Journées d'Etudes où j'aurai le plaisir de vous accueillir à PERROS GUIREC les 17, 18 et 19 Octobre 2012.

## VIE DE L'ANEL



EUCC-France qui travaille sur le système côtier, a consacré un atelier de terrain à NOIRMOUTIER, les 4 et 5 avril dernier. L'objectif visait la compréhension de l'évolution des dunes littorales, l'étude des aménagements et des ouvrages réalisés et la présentation des différents modes de gestion et acteurs impliqués. Une attention particulière a été portée sur le sujet des risques d'érosion et de submersion marine de cette zone basse. Christine LAIR et Charlène MONNIER y ont participé.

Le mercredi 11 avril, la déléguée participait à la réunion du Comité National de l'Eau, à la Défense qui devait rendre compte des débats tenus lors du Forum mondial de l'Eau de MARSEILLE.

**Ifremer**

Yvon BONNOT a rencontré, le jeudi 12 avril, le président de l'IFREMER Jean-Yves PERROT pour envisager les nouvelles coopérations possibles entre l'ANEL et l'IFREMER.

Le jeudi 12 avril, l'ANEL était présente à la Conférence organisée par les experts de LittOcean, à l'Ecole Militaire sur le thème "Espaces maritimes et articulations transnationales : le cas de la Méditerranée" avec la participation de l'amiral DUFOURC.

Yvon BONNOT est intervenu, à l'invitation de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM) sur le sujet des classes de mer dans le cadre de leur colloque organisé à GRENOBLE sur le thème des classes de découverte, le jeudi 26 avril dernier. Soulignons qu'il avait été envisagé, lors d'un atelier du Grenelle de la mer, de relancer les classes de mer qui accueillent chaque année près d'un millier d'enfants et les éduquent au maritime.

A l'invitation de Christian BOURQUIN, président du Conseil régional du Languedoc-Roussillon, et de Serge PALLARES, président de la FFPP, Michel MOLY, maire de COLLIOURE et administrateur de l'ANEL et Christine LAIR ont assisté le vendredi 4 mai 2012 à MONTPELLIER, au lancement du livre Blanc ODYSSEA, préfacé entre autres personnalités par Yvon BONNOT.

Le 30 Mai dernier, Christine LAIR représentait le président BONNOT pour le jury de labellisation des bateaux à vocation patrimoniale, Gérard d'ABOVILLE étant président de la Fondation qui gère ce dossier.

Jean-François RAPIN, conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais, maire de MERLIMONT, nous a fait savoir qu'il a été élu Secrétaire Général de l'association des maires du Pas-de-Calais.

## ACTUALITES DU LITTORAL

### ENVIRONNEMENT et LITTORAL

#### Un nouveau périmètre pour le Ministère de l'Ecologie

Nicole BRICQ, sénatrice de Seine et Marne et rapporteur générale du budget a été nommée ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. Frédéric CUVILLIER a été nommé ministre délégué chargé des Transports et de l'Economie maritime.

Le décret d'attribution prévoit que le ministère «prépare et met en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines du développement durable, de l'environnement et des technologies vertes, de l'énergie, notamment en matière tarifaire, du climat, de la sécurité industrielle, des transports et de leurs infrastructures, de l'équipement, de la mer, à l'exception de la construction et de la réparation navales, ainsi que dans les domaines de la pêche maritime et des cultures marines. Il élabore et met en œuvre la politique de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique. Il promeut une gestion durable des ressources rares ».

*Décret n° 2012-772 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, JORF n°0121 du 25 mai 2012*

#### Inondation : définition des critères de sélection des territoires à risques d'inondation importants (TRI)

Ces critères, qui ont fait l'objet d'une validation par la Commission Mixte Inondation sont, d'une part, les impacts potentiels sur la santé humaine et, d'autre part, les impacts potentiels sur l'activité économique. Ces impacts sont évalués notamment "au regard de la population permanente résidant en zone potentiellement inondable et du nombre d'emplois situés en zone potentiellement inondable, calculés dans le cadre de l'évaluation préliminaire (EPRI) réalisée par le préfet coordonnateur de bassin, lorsque ces informations sont disponibles".

A partir de l'évaluation préliminaire et de la stratégie nationale, le préfet coordonnateur de bassins, associant les collectivités territoriales et leurs groupements, décline, à l'échelle du district hydrographique, ces critères nationaux pour sélectionner les TRI. Le cas échéant, l'autorité préfectorale tient compte « des particularités locales, comme le caractère dangereux de l'inondation (caractérisés notamment par la rapidité du phénomène et la durée de la submersion) en terme de protection des populations et de tout autre facteur local susceptible d'aggraver les conséquences négatives potentielles associées aux inondations pour la santé humaine, l'environnement, les biens dont le patrimoine culturel et l'activité économique ».

*Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article R. 566-4 du code de l'environnement, JO du 10 mai 2012*

#### Aires marines protégées : une nouvelle stratégie nationale pour renforcer le réseau Outre-mer

L'objectif est d'accélérer le processus de mise en œuvre d'un réseau cohérent et efficace d'aires marines protégées pour l'ensemble des eaux françaises mais aussi de renforcer le réseau en outre-mer et le développement des outils de protection réglementaires. La structuration de ce réseau écologique constitue à la fois un des outils pour lutter contre la perte de biodiversité mais aussi un levier pour favoriser l'innovation et le développement durable de l'activité liée à la mer.

*Stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et du Logement, Avril 2012*

#### Création du Parc national des Calanques

10ème parc national français et 1er parc péri-urbain d'Europe, le Parc national des Calanques, paysage emblématique de la Provence méditerranéenne pour sa valeur paysagère, sa biodiversité et son patrimoine culturel, est avant tout un parc maritime puisque 90% de sa surface est en mer (158 100 ha dont 141 500 ha en mer (89,5%) et un cœur marin de 43 500 ha). Au total, 7 communes, MARSEILLE, CASSIS, LA CIOTAT, CARNOUX-EN-PROVENCE, LA PENNE-SUR-HUVEAUNE, CEYRESTE, ROQUEFORT-LA-BEDOULE sont concernées par le Parc national dont 3 pour le seul cœur : MARSEILLE, CASSIS et LA CIOTAT.

*Décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques, JORF du 19 avril 2012*

#### Extension du parc national de PORT-CROS

Le décret crée une aire potentielle d'adhésion, espace de discussion entre les communes et le Parc pour élaborer d'ici 2015, le projet de charte. L'espace du parc comprend une aire maritime adjacente, transposition en mer de l'aire potentielle d'adhésion. Le décret prévoit également la création d'un cœur de parc sur les espaces naturels, propriété de l'Etat, de l'île de Porquerolles dont la réglementation applicable reprend les réglementations actuellement en vigueur.



Enfin, le décret modifie la composition du Conseil d'administration de l'établissement en accordant un siège à chacune des communes de l'aire potentielle d'adhésion et un siège à un représentant du monde agricole à l'instar du siège accordé au représentant du monde de la pêche maritime professionnelle.

*Décret no 2012-649 du 4 mai 2012 portant modification du décret no 2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi no 2006-436 du 14 avril 2006 ;*

<http://www.portcrosparcnational.fr/actualites/>; 10 mai 2012



### **Un nouveau président du conseil de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion**

A l'initiative du préfet maritime de la Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales, le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion s'est réuni le vendredi 25 mai et a élu son président : Christian BOURQUIN, sénateur et président du Conseil régional du Languedoc-Roussillon.

[www.parc-marin-golfe-lion.fr](http://www.parc-marin-golfe-lion.fr);

### **Directive Nitrates : une circulaire précise les modalités de réexamen de la liste des zones vulnérables**

Suite à l'assignation de la France par la Commission européenne fin février 2012, faute de « mesures efficaces » pour lutter contre la pollution des eaux par les nitrates, une circulaire datée du 22 décembre 2011, publiée le 25 avril 2012 au Bulletin officiel du ministère de l'Ecologie, précise les modalités de réexamen de la liste des zones vulnérables au titre de la directive Nitrates. Afin de disposer d'une délimitation actualisée pour la mise en œuvre du cinquième programme d'actions Nitrates prévu à partir de la mi-2013, les préfets doivent donc réexaminer et au besoin réviser par arrêté préfectoral l'actuelle délimitation des zones vulnérables avant le 31 décembre 2012.

*Circulaire du 22 décembre 2011 relative au réexamen de la liste des zones vulnérables au titre de la directive n°91/676/CEE du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles, dite "directive Nitrates", BO du ministère de l'Ecologie du 25 avril 2012.*

Localtis.info ; jeudi 3 mai 2012

### **Qualité des eaux de baignade : 2012 année de l'information du public**

2012 est l'année de l'entrée en vigueur des dispositions relatives à l'information du public, à proximité des eaux de baignade et par internet. La revue Mer et Littoral consacre un article sur les moyens de surveillance et de communication mis en place dans la commune de PERROS-GUIREC et le travail réalisé par l'ANEL depuis 2006 pour promouvoir l'amélioration de la qualité des eaux de baignade et l'information du public.

Mer et Littoral ; Janv, Fév, Mars 2012 ; n°90 ; p.6, 8

### **« Démarche qualité eaux de baignade », la certification se poursuit sur le littoral français**

6 plages de la commune de PLENEUF-VAL-ANDRE ont été certifiées

<http://www.pleneuf-val-andre.fr/decouvrir-la-ville/analyse-des-eaux-de-baignade>

et d'autres communes sont encours de certification pour cette démarche initiée par le ministère de l'Ecologie, et les deux associations d'élus, l'ANEL et l'ANMSCCT avec l'ensemble des partenaires publics, ministère de la Santé, agences de l'eau.

L'ANEL a également été sollicitée dans le cadre d'un reportage pour l'émission "Envoyé Spécial" de la chaîne de télévision publique 2 et cette émission devrait être diffusée avant l'été 2012 pour faire le point sur les différents labels et leur signification.

### **Pollution : les profils de vulnérabilité des zones conchylicoles**

Comme les zones de baignade, les zones conchylicoles doivent établir des profils de vulnérabilité à l'échéance 2013. Le Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin a confié à deux bureaux d'études la réalisation du profil de la baie des Veys, sur financement de la DREAL et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. L'étude qui doit durer 1 an pour un montant de 377 000 euros, s'explique par la complexité hydrodynamique de la baie : identifier et quantifier les sources de pollutions et modéliser les écoulements autour de la baie pour déterminer un plan d'actions et des procédures d'alerte.

*Environnement magazine, n°1706 ; avril 2012, p.8*

### **Algues vertes : des mesures régionales spécifiques du plan d'actions national 2010/2015**

Le décret décline au niveau régional des mesures de lutte contre les algues vertes sur les côtes de huit baies de Bretagne. Certaines sont destinées à « une bonne maîtrise » des fertilisants azotés et à « une gestion adaptée » des terres agricoles, dans l'objectif de restaurer et de préserver la qualité des eaux contre la pollution par les nitrates.

Un autre décret relatif au programme d'actions à mettre en œuvre dans les bassins connaissant d'importantes marées vertes sur les plages a également été publié.

*Décret du 7 mai 2012 relatif aux programmes d'actions régionaux en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole, JORF du 8 mai 2012*

*Arrêté du 7 mai 2012 relatif aux actions renforcées à mettre en œuvre dans certaines zones ou parties de zones vulnérables en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole, JORF du 8 mai 2012*

*Décret du 7 mai 2012 relatif au programme d'action à mettre en œuvre dans les bassins connaissant d'importantes marées vertes sur les plages, JORF du 8 mai 2012*

Actu-Environnement.com, 9 mai 2012





### **ARCOPOL : des outils opérationnels pour répondre aux pollutions côtières**

L'objectif du projet européen ARCOPOL (Atlantic Regions Coastal Pollution Response) est d'améliorer la prévention, la réponse et les capacités d'indemnisation suite à une pollution par hydrocarbures, substances dangereuses ou produits inertes. Partenaire du programme, le Conseil régional d'Aquitaine a présenté plusieurs outils : un logiciel de gestion des chantiers, une vidéo de vulgarisation sur les grands principes de nettoyage du littoral, des guides opérationnels à destination des autorités locales, des professionnels de la Mer et des bénévoles et des associations, et un CD de formation.

*Environnement Magazine ; Avril 2012 ; n°1706 ; p.32*

<http://littoral.aquitaine.fr/Projet-ARCOPOL.html>

### **Energies marines : création d' « Ouest Normandie Energies Marines »**

Pour répondre aux enjeux de l'implantation de nouvelles industries et structurer une filière industrielle des énergies marines renouvelables, et répondre aux besoins de formations nouvelles, la Région Basse-Normandie, le Conseil Général de la Manche et la Communauté Urbaine de CHERBOURG ont créé une Société Publique Locale (SPL), dénommée « Ouest Normandie Energies Marines » : l'occasion pour les élus de présenter leur programme d'aménagement des sites en prévision de l'implantation par ALSTOM de 2 sites dédiés à la production des composants et à l'assemblage d'éoliennes offshore dans les zones portuaires de SAINT-NAZAIRE et de CHERBOURG.

*Communiqué de presse de la Région Basse-Normandie, du Conseil Général de la Manche et de la Communauté Urbaine de Cherbourg, Caen, 6 avril 2012*

*Les énergies de la mer, 10 avril 2012*



### **Les premiers champs éoliens offshore français attribués**

Le consortium emmené par EDF Energies Nouvelles décroche trois sites: GUERANDE, COURSEULLES-SUR-MER et FECAMP et Iberdrola a été retenu pour le futur champ de SAINT-BRIEUC. Le site du TREPORT a été déclaré infructueux. Les quatre champs sélectionnés doivent permettre d'installer entre 1.8 et 2.25 GW, ce qui représente 75 à 100 éoliennes de 5 à 6 MW sur chaque parc, mais il faudra attendre la fin de la période de levée de risques, qui doit durer 18 mois. Durant cette phase, les lauréats vont mener une série d'études pour valider et finaliser leurs projets, tant au niveau technique que financier et les premières installations en mer ne devraient pas intervenir avant 2017.

*Meretmarine.com ; 6 avril 2012*



### **LE HAVRE : implantation de deux usines confirmée par AREVA**

C'est sur le port de la Cité Océane que seront construites les éoliennes d'AREVA destinées à prendre place au large des côtes de SAINT BRIEUC et de l'Angleterre. Deux usines de fabrication de pâles et de turbines vont être implantées pour équiper les côtes de cent éoliennes d'une puissance de 500 MW et permettront la création de près de 700 emplois.

*Océanes, LE HAVRE, Mai 2012, n°156, p.31*

### **Energie hydrolienne : lancement d'une consultation**

Une demande d'information en vue d'exploiter le potentiel français du Raz BLANCHARD, a été lancée pour faire émerger une deuxième filière industrielle française des énergies marines renouvelables, avec les hydroliennes sous-marines. Cette démarche permettra aux industriels et aux énergéticiens de proposer des solutions techniques, des schémas financiers et devrait s'accompagner d'un travail des services de l'Etat pour préparer, avec l'ensemble des acteurs, la définition des zones possibles d'installation des hydroliennes. L'objectif est de lancer avant deux ans un appel d'offres commercial du type de l'éolien offshore.

*Communiqué de presse du ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique du lundi 19 mars 2012*



### **École Nationale Supérieure Maritime au HAVRE**

Une convention lançant officiellement la construction de nouveaux locaux de l'ENSM sur le grand port maritime du HAVRE a été signée par le président de la Région Haute Normandie, le maire du HAVRE et le préfet de région. Le bâtiment pourra accueillir environ 1000 élèves sur 9000m<sup>2</sup>. Il respectera de nombreux objectifs environnementaux (autonomie énergétique, gestion des effluents) et devrait être également une référence européenne en matière de simulations machines, de passerelles et de commandements. L'ENSM, dont le coût global est estimé à 27.8 millions d'euros dont 7.8 millions d'euros financés par la Région, devrait être livrée au premier semestre 2015.

*Ma Région, Journal d'information de la Région Haute Normandie, n° 107, mai 2012, p.7*

### **GRUISSAN : inauguration des bassins d'expérimentation "Salinalgue"**

Le projet Salinalgue a été sélectionné par l'appel à projet du Fonds Unique Interministériel (FUI) et bénéficie d'un financement de 3,9 millions d'euros (sur un budget total de 7,5 millions d'euros). L'objectif est de démontrer la faisabilité technico-économique de la filière à travers l'étude de la culture des micro-algues sur des surfaces allant de 1 000 m<sup>2</sup> à 10 ha, et la valorisation des micro-algues en bioénergies (biométhane, biodiesel) et en bioproduits (colorant, oméga 3).

*La lettre d'information de la ville de GRUISSAN, 11 avril 2012*



### **MONT-SAINT-MICHEL : nouvelle étape pour rendre au site son caractère maritime**

Un nouveau parking de 4 000 places a été inauguré sur la côte et des navettes "Passeurs" vont être mises en service pour accéder aux lieux. Les milliers de voitures garées au pied du rocher seront désormais interdites. Pour accéder au troisième site le plus visité de France, habitants et touristes devront désormais laisser leur véhicule sur le continent, à 3 kilomètres du Mont, payer un parking, marcher 900 mètres et prendre une navette pour traverser les deux kilomètres de digue. Le chantier du pont-passerelle et la suppression de la digue route reliant l'îlot rocheux au continent vont donc pouvoir commencer.

*Les Echos, vendredi 27 et samedi 28 avril 2012, p. 8*

### **Etat des nappes d'eau souterraines au 1er avril 2012**

D'après la note d'information du BRGM, une grande majorité des réservoirs (89%) affichent un niveau inférieur à la normale. C'est le cas sur la plus grande partie du Bassin Parisien, sur le secteur du Rhône et dans le sud-ouest pour plusieurs grands aquifères.

[www.brgm.fr](http://www.brgm.fr), 1er avril 2012

### **Eau et milieux aquatiques : mise en ligne d'un portail documentaire**

L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) vient de mettre en ligne un portail documentaire sur l'eau et les milieux aquatiques qui propose en libre accès des rapports et des études techniques sur l'eau et les milieux aquatiques, ainsi que des notices bibliographiques d'articles et d'ouvrages sur l'eau. Il est alimenté par des contributeurs publics comme les Agences de l'eau et des organismes de recherche.

<http://www.documentation.eaufrance.fr/>

### **Stratégie nationale pour la biodiversité : lancement d'un site internet des indicateurs de biodiversité**

Ce site proposé par l'Observatoire National de la Biodiversité (ONB) met à disposition de tous les résultats de ses travaux relatifs aux indicateurs de biodiversité. Chacun peut désormais avoir accès à près de 50 indicateurs précis sur l'état de la biodiversité : état de la connaissance, surface d'aires marines protégées, artificialisation du territoire, nombre d'espèces menacées, dépense nationale pour la biodiversité, déplacement des espèces dû au changement climatique, espèces exotiques envahissantes, évolution de la pollution des cours d'eau...

<http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/>

### **Gestion des risques : un guide interactif pour les collectivités territoriales**

L'Association Orée lance un guide interactif de la gestion des risques liés à l'environnement avec pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales dans leur démarche de gestion des risques environnementaux.

Le site Internet fournit un outil d'autodiagnostic afin d'identifier les risques menaçant une zone, les moyens de gérer ce risque, les responsabilités des acteurs, du risque industriel à la pollution des milieux (eau, air, sol...) en passant par les séismes et les feux de forêts.

<http://risquesenvironnementaux-collectivites.oree.org/>; [www.actu-environnement.com](http://www.actu-environnement.com), 18 avril 2012

### **Tara Océans : retour au port de LORIENT**

Après deux ans et demi d'expédition scientifique et 115 000 km parcourus sur les océans pour étudier et recenser les écosystèmes planctoniques présents dans toutes les mers du globe et leur sensibilité aux changements climatiques, Tara Océans est de retour dans son port d'attache. Pour l'heure, le dépouillement des milliers d'échantillons collectés ne fait que commencer. Dans quelques semaines, la goélette sortira de l'eau pour rejoindre le chantier naval de LORIENT, puis elle participera à diverses manifestations nautiques à BREST, DOUARNENEZ et LONDRES, avant de venir jeter l'ancre fin septembre sous le pont Alexandre III à PARIS.

*Actu-environnement.com, 4 avril 2012 ; Mer et marine, 2 avril 2012*

## **OUTRE MER**

### **Stratégie nationale pour la mer et le littoral : extension à certains territoires d'Outre-mer**

La stratégie nationale pour la mer et le littoral est étendue aux départements et à certaines collectivités d'Outre-mer dans lesquels elle sera précisée par des documents stratégiques de bassin maritime. L'article I rend applicables aux documents stratégiques de bassin maritime les dispositions propres aux documents stratégiques de façade. Les II et III étendent aux collectivités de l'article 74 de la Constitution les dispositions des articles L.219-1 et L. 219-2 du code de l'environnement relatives à la définition et à l'élaboration de la stratégie nationale pour la mer et le littoral ainsi que les dispositions de l'article L.219.6, spécifiques à l'Outre-mer, relatives à la définition des bassins et des conseils maritimes.

*Ordonnance n° 2012-644 du 4 mai 2012 portant extension et adaptation de la stratégie nationale pour la mer et le littoral dans les collectivités d'outre-mer*

### **LA REUNION : projet Energie Thermique des Mers**

La Région Réunion, DCNS et l'Université de La Réunion ont signé une convention tripartite pour trois ans qui vise à encadrer le programme de recherche et développement du prototype à terre livré en février dernier par DCNS à la collectivité locale. Reproduction à échelle réduite du système de production électrique d'une future centrale d'Énergie Thermique des Mers, cette dernière doit contribuer à terme à assurer l'autonomie énergétique de l'île.

[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com),

*Dossier de presse « Prototype à Terre Énergie Thermique des Mers », 22 mars 2012*



### Vers la création d'un parc naturel marin en MARTINIQUE

La conduite de la procédure d'étude et de création du parc naturel marin de la Martinique vient d'être confiée par arrêté interministériel au préfet de Martinique. "Le périmètre d'étude de ce projet comprend l'ensemble des eaux sous juridiction française autour de l'île de la Martinique", précise le texte.

*Arrêté du 13 avril 2012 relatif à la conduite de la procédure d'étude et de création d'un parc naturel marin en Martinique ; JORF du 18 avril 2012*

### Le fonds d'aide à la pêche non adapté aux DOM

Jean-Claude YOYOTTE (président du CRPME de Guadeloupe), a été désigné au poste de deuxième vice-président du bureau du Comité National des Pêches. Un moment important pour les 4 comités régionaux des pêches ultramarines dans la mesure où le Fonds Européen des Affaires Maritimes et des Pêches (FEAMP), dispositif d'aides européennes qui doit remplacer en 2014 l'actuel Fonds Européen pour la Pêche, ne prévoit pas la situation particulière des DOM. Ces responsables dénoncent le dispositif actuellement prévu, qui ne les rendent plus éligibles aux aides européennes et l'inadéquation à peu près systématique des règles européennes aux problématiques et aux besoins de la pêche ultramarine.

*www.martinique.franceantilles.fr, 23 avril 2012*

### MAYOTTE : mise en service d'un câble Internet sous-marin pour assurer le haut débit

Le câble qui reliait MADAGASCAR au réseau très haut débit via LA REUNION et l'île MAURICE a été prolongé de 2700 km jusqu'au KENYA en desservant MAYOTTE. Cette mise en service constitue l'aboutissement du second volet du plan d'expansion du haut débit dans l'océan indien et va permettre aux mahorais un accès haut débit à internet.

*L'Hémicycle, mercredi 2 mai 2012, n° 445*

### Un nouveau Pôle-relais "Mangroves et Zones Humides" pour l'Outre-mer

Le Conservatoire du littoral a annoncé la création de ce Pôle-relais qui s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'action des Pôles-relais zones humides, annoncé par le ministère de l'écologie à l'automne 2011.

Le Conservatoire du littoral, qui dispose déjà d'un réseau de sites ultramarins de 30 000 hectares répartis dans huit régions est chargé de sa mise en œuvre.

*Lettre des Lagunes, Pôle-relais lagunes méditerranéennes, Mai 2012*

## EUROPE

### Des eaux de baignade européennes de qualité

Selon les résultats du dernier rapport annuel sur les eaux de baignade établi par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et la Commission européenne, 92,1 % des eaux de baignade de l'Union européenne répondent désormais aux normes de qualité minimales fixées par la directive sur les eaux de baignade.

**En France, 3.333 sites de baignade, côtiers ou dans les terres, ont été évalués** : seuls 60,8% d'entre eux se sont révélés de très bonne qualité, 27,7% des zones contrôlées ont été jugées bonnes, et 2% présentaient une qualité insuffisante. 9,2% des sites n'ont pas reçu de note, l'état de l'eau n'ayant pas pu être évaluée.

*www.eea.europa.eu/fr/, 23 mai 2012*

*« Qualité des eaux de baignade en 2011 », rapport AEE, n°3/2012*

### La Commission Européenne propose un partenariat d'innovation dans le domaine de l'eau

Réunir tous les acteurs concernés, entreprises chercheurs, autorités locales, industries consommatrices d'eau, secteur financier, etc, sans limitation d'ordre géographique ou sectoriel, en vue d'accélérer l'élaboration et l'adoption de solutions innovantes aux problèmes liés à l'eau.

Le partenariat d'innovation européen (PIE) s'efforcera d'harmoniser les activités et les initiatives existantes au niveau européen, national et régional, et un plan de mise en œuvre stratégique serait arrêté avec les principales parties prenantes qui détermineraient les domaines d'action prioritaires. Le PIE engloberait la gestion des eaux urbaines, rurales et industrielles et s'intéresserait aussi à des thèmes transversaux.

**La proposition doit être examinée par le Conseil et le Parlement européen.**

*Localtis.info, lundi 14 mai 2012*

### Des fonds européens alloués à des projets jugés inefficaces ?

Un rapport de la Cour des comptes européenne, rendu public le 25 avril, souligne le manque d'implication de Bruxelles dans le suivi des projets subventionnés par la politique régionale de l'UE.

Sur les vingt-sept projets de construction d'infrastructures de transport dans les ports maritimes contrôlés en 2010 seuls onze ont été jugés efficaces. Les subventions, à hauteur de 726 millions d'euros, versées entre 2000 et 2006, proviennent du fonds européen de développement régional (Feder) et du fonds de cohésion (la France a perçu 8,7% du budget pour les investissements dans les ports maritimes).

*« Le recours aux fonds structurels et au fonds de cohésion pour cofinancer des infrastructures de transport dans les ports maritimes : un investissement efficace ? » Cour des Comptes européenne, rapport spécial n°4, 2012*

*Localtis.info, vendredi 27 avril 2012*

**MARSEILLE : un projet de thalassothermie dans le port de la cité phocéenne**

L'autorité d'évaluation environnementale a émis un avis favorable sur l'implantation d'une centrale de production d'eau glacée dans le domaine portuaire du Grand Port de MARSEILLE. Cette technologie doit permettre de chauffer ou de climatiser des quartiers à partir de l'énergie calorifique récupérée dans les profondeurs marines. Le dispositif envisagé puisera au large, par 50 mètres de fond, de l'eau à température égale toute l'année (environ 12 degrés) pour alimenter des échangeurs thermiques permettant de puiser des calories quand il fait froid l'hiver ou d'en rejeter pendant la saison chaude.

*Les Echos, mercredi 25 avril 2012, p.10*

**ROUEN : un nouveau site pour les sédiments de dragage**

Le port de ROUEN clape en mer les sédiments de dragage d'entretien du chenal d'accès au port sur un nouveau site, le Machu, à l'ouest de la baie de Seine. Cette expérimentation se déroulera sur un an, portera sur environ 2 millions de mètres cubes et un suivi scientifique des sédiments sera fait jusqu'à la fin 2013.

*Environnement Magazine, Mai 2012, N°1707, p.20*

**Transport maritime : création de TRAFIC 2000**

Le fichier « Trafic 2000 » vise à recueillir les informations relatives au trafic, au transport de matières dangereuses et polluantes ainsi qu'aux accidents et pollutions maritimes. Ces données auront vocation à être utilisées par les CROSS, la Direction des Affaires Maritimes, les sémaphores, les centres opérationnels de la Marine, des douanes et des garde-côtes, les ports, les préfetures maritimes et le Cedre.

*Arrêté du 19 mars 2012 portant création d'un traitement de données à caractère personnel relatif au suivi du trafic maritime dénommé « TRAFIC 2000 », JORF du 27 mars 2012*

**Croisière : une gare maritime à LA SEYNE-SUR-MER**

Afin de soutenir le développement de la croisière dans la rade de TOULON, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (CCIV) a annoncé la construction d'une gare maritime sur l'ancien môle d'armement de LA SEYNE-SUR-MER, là où les grands paquebots font escale. Sa mise en service est prévue fin 2013. Avec une hausse de volume de passagers entre 2008 et 2012, l'activité croisière dans la rade de TOULON devrait voir sa croissance se poursuivre, notamment via les actions de promotion menées par les acteurs locaux, comme la CCIV et le Club de la Croisière Var Provence.

*Meretmarine.com, 12 avril 2012*

**Plaisance : des environnementalistes au sein du Conseil Supérieur de la Navigation**

Le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques (CSNPSN) vient d'être renouvelé pour trois ans, avec l'entrée en son sein de représentants de cinq associations environnementales : la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe, le WWF, la FNE, la Fondation pour la nature et l'homme et Surfrider.

A noter l'arrivée en tant que personnalité qualifiée, d'Hélène TANGUY, maire du GUILVINEC et membre du Conseil d'administration de l'ANEL.

*Le Marin, vendredi 18 mai 2012, p. 6*

## PECHE

**Comité National des Pêches : élection d'un nouveau président, Gérard ROMITI**

Gérard ROMITI, récemment réélu président du Comité régional des pêches de CORSE, a été élu à la présidence du Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins. Il remporte cette élection par 21 voix contre 17 pour Pierre-Georges DACHICOURT, le président sortant, en poste depuis 2003.

*Le Marin, vendredi 20 avril 2012, p.16*

**SETE : les chalutiers à quai**

Le premier port de pêche de Méditerranée française n'avait jamais connu une telle situation : depuis le 13 avril, 15 des 20 chalutiers qui constituent la flotte sétoise sont à quai, profitant des arrêts temporaires ou biologiques qu'ils ont obtenu en réponse à une situation de crise: pas de poisson bleu, une ressource en poisson de fond qui s'essouffle et un prix du gazole qui ne permet plus de rentabiliser la journée de mer. La criée reste néanmoins ouverte tous les jours grâce à la production des 4 à 5 chaluts en activité et des petits-métiers.

[www.midilibre.fr](http://www.midilibre.fr), 20 avril 2012

**La France dépendante des exportations de poissons ?**

Selon le rapport annuel sur la dépendance à la pêche en Europe des ONG New Economics Foundation (NEF) et Ocean 2012, si la France comptait sur sa seule production, pêche ou élevage, pour alimenter son marché, on ne trouverait plus de poissons sur les étals à partir du 21 mai, soit trois semaines plus tôt que l'an dernier et trois mois et demi plus tôt qu'il y a vingt ans. Les pêcheurs français ne fournissent plus que 38,6% des poissons consommés en France, contre 68% en 1990.

Le Comité National des Pêches dénonce cette « interprétation qui repose sur un détournement des données scientifiques et sur un amalgame général tant sur les données scientifiques que sur l'origine des espèces de poissons présents sur les étals ».

“Fish dependence – 2012, The increasing reliance of the EU on fish from elsewhere”

<http://ocean2012.eu>

## JURIDIQUE

### **Fiscalité environnementale : une circulaire récapitule les dispositions des dernières lois de finances**

La circulaire recense les nouvelles dispositions fiscales en matière d'énergie et d'environnement introduites par les lois de finances de la fin 2011 et du début 2012 et rappelle en outre les transferts de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) au profit des collectivités territoriales pour compenser des transferts de compétences aux régions et aux départements, ainsi que les nouvelles dispositions portant sur la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) avec la suppression du dispositif d'affectation du tiers du produit de la TGAP au profit de certaines communes qui sera dorénavant versé intégralement au budget de l'Etat.

*Circulaire du 6 avril 2012 relative aux mesures fiscales nouvelles en matière énergétique et environnementale*  
[Localtis.info](http://localtis.info), jeudi 19 avril 2012

### **Une circulaire rappelle les grands principes de la gestion du domaine public maritime naturel**

*Circulaire du 20 janvier 2012 relative à la gestion durable et intégrée du domaine public maritime naturel, BO du ministère de l'Ecologie du 25 avril 2012*

<http://circulaire.legifrance.gouv.fr>

### **Catastrophes naturelles : un projet de loi pour réformer le régime d'indemnisation**

Le projet de loi « portant réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles » prévoit de délimiter clairement le champ d'application du régime, en prévoyant la fixation d'une liste des phénomènes qui y sont éligibles et en précisant l'articulation du régime avec l'assurance construction pour la prise en charge des risques liés à la sécheresse. Il prévoit également que soit explicitée la méthodologie permettant aux experts scientifiques d'apprécier l'intensité des événements naturels. Pour encourager la mise en œuvre de mesures visant à prévenir les risques naturels, le texte permet une modulation encadrée des cotisations d'assurance pour les entreprises et les collectivités territoriales.

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) ;

[Localtis.info](http://localtis.info), mercredi 4 avril 2012

### **Catastrophe de l'ERIKA : annulation possible de la procédure judiciaire**

L'avocat général demande la cassation, sans renvoi, de l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 30 mars 2010, au motif que cette juridiction est incompétente puisque le naufrage s'est produit dans la zone économique exclusive, hors des eaux territoriales et que le navire qui transportait du carburant pour TOTAL battait pavillon maltais. C'est donc l'Etat du pavillon, Malte en l'occurrence, qui est compétent. L'avis de l'Avocat général a suscité l'indignation et une mobilisation forte des élus, toutes tendances confondues, comme des associations. Le jeudi 24 mai, la Cour de Cassation a examiné les condamnations prononcées dans le cadre du naufrage de l'Erika, elle rendra sa décision le 25 septembre prochain.

[Localtis.info](http://localtis.info), vendredi 6 avril 2012

[www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr), le site de la Région Bretagne

### **Proposition de loi visant à inscrire la notion de préjudice écologique dans le code civil**

Au livre III du code civil, après l'article 1382, il est inséré un article 1382-1 ainsi rédigé :

« Art. 1382-1 - Tout fait quelconque de l'homme qui cause un dommage à l'environnement, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

« La réparation du dommage à l'environnement s'effectue prioritairement en nature. »

Texte n° 546 (2011-2012) présenté par M. Bruno RETAILLEAU, sénateur, déposé au Sénat le 23 mai 2012

[www.senat.fr](http://www.senat.fr)

## TOURISME ET CULTURE

### **Bilan du camping en France en 2011**

En 2011, le nombre de nuitées dans les campings français a progressé de 2.7% pour atteindre le total de 107 millions. C'est sur le littoral, espace privilégié par les vacanciers français (62% des nuitées), que cette hausse a été la plus forte (+3.2% contre +2.4% hors littoral). La côte méditerranéenne, ensoleillée tout au long de la saison, s'est distinguée avec une hausse de 5.1%. En dépit d'une météo plus mitigée, le littoral atlantique a connu une bonne progression avec une hausse de 3%. Néanmoins, sur le littoral de la Manche et de la mer du Nord, qui a souffert d'une météo particulièrement défavorable en juillet dernier, la fréquentation a baissé (- 1,3 %).

*Dossier d'information, « De l'effet de mode au modèle économique : les réalités 2012 du camping », Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air (FNHPA), 3 avril 2012*

### **Classements des hébergements touristiques marchands par ATOUT FRANCE**

Différents textes transfèrent à ATOUT FRANCE le pouvoir détenu jusqu'alors par les préfets de prononcer le classement et l'attribution des étoiles, pour la quasi-totalité des hébergements touristiques marchands : hôtels de tourisme, résidences de tourisme, villages résidentiels de loisirs, villages de vacances, terrains de camping et parcs résidentiels de loisirs.

Seuls les meublés de tourisme font l'objet d'une mesure de simplification spécifique puisque leur classement relève déjà d'ATOUT France. La loi WARSMANN 4 et un autre arrêté du 7 mai 2012 transfèrent ce pouvoir aux organismes évaluateurs agréés. Le décret ouvre également la possibilité d'une procédure dématérialisée, en supprimant l'homologation du format du dossier de demande par le ministre chargé du tourisme.

*Décret du 7 mai 2012 relatif aux procédures de classement des hébergements touristiques marchands*

*Arrêté du 7 mai 2012 modifiant les arrêtés fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme, des résidences de tourisme, des villages résidentiels de loisirs, des villages de vacances, des terrains de camping et des parcs résidentiels de loisirs*

*Arrêté du 7 mai 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme*

*Arrêté du 7 mai 2012 modifiant l'arrêté du 6 décembre 2010 fixant le niveau de certification de la procédure de contrôle des meublés de tourisme par les organismes réputés détenir l'accréditation.*

### **La sécurité des terrains de camping : diffusion d'un guide pratique**

Destiné à tous les acteurs de la sécurité des terrains de camping : professionnels de l'hôtellerie de plein air, collectivités locales et services de l'Etat, ce guide recense les fondamentaux de la réglementation et souligne l'importance de la coordination des dispositifs entre les communes d'accueil et les gestionnaires de terrain. Il est complété de fiches synthétiques rappelant les règles juridiques, ainsi que les bonnes pratiques par type de risques.

*Circulaire du 17 avril 2012*

### **OCEANIDES : projet international de recherche en histoire maritime et navale**

Ce projet, à l'origine de DCNS et en partenariat avec une vingtaine d'entreprises, de collectivités territoriales, de fédérations professionnelles et avec le soutien du Cluster Maritime Français, vise à coordonner et rassembler les travaux de chercheurs spécialistes de l'histoire des mers et des océans. Océanides, qui se donne pour vocation d'unifier dans une histoire maritime universelle l'histoire de cinq continents sur cinq millénaires, doit permettre de promouvoir l'espace maritime mondial, moteur du développement de la planète et contribuer à mettre en lumière le rôle de la mer dans le développement économique, environnemental et social de l'humanité.

*Meretmarine.com, 4 avril 2012*

## **APPEL A PROJETS- CONCOURS- APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

### **TROPHEE AQUAPLUS**

Le Trophée Aquaplus a été créé en 2010 pour récompenser des réalisations exemplaires en matière de développement durable dans le domaine de l'eau : usine de traitement d'eau potable, d'eaux usées, château d'eau, réseau, etc. L'obtention du Trophée repose sur le respect de la Charte Aquaplus par tous les acteurs concernés. La demande est portée par le maître d'ouvrage avec le concours de l'ensemble des entreprises partenaires. En 2011, 7 maîtres d'ouvrage ont été récompensés dont la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur (Réseau d'eau potable avec micro-turbines de la ville de Nice) et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de GUETHARY, ST JEAN de LUZ et Acotz (Station d'épuration de Guéthary).

Pour en savoir plus : [www.aquaplus-info.com](http://www.aquaplus-info.com)



### **A LIRE**

#### **Actes des Assises Nationales des Risques Naturels, 19 et 20 Janvier 2012 à BORDEAUX**

[www.assises-risques-naturels.fr](http://www.assises-risques-naturels.fr)



#### **« Urbanisation et consommation de l'espace, une question de mesure »**

La Revue du CGDD ; Mars 2012

#### **« Pour un renforcement de la coopération régionale des Outre-mer »**

Les avis du Conseil Economique, Social et Environnemental, Mai 2012

#### **« Les éoliennes en mer »**

De Philippe GOUVERNEUR avec la collaboration de Françoise JOUET

*Le Cherche Midi, Collection Documents, janvier 2012, 96 pages, 9.50 €*

#### **« Le savoir-faire français dans le domaine des énergies renouvelables »**

Brochure élaborée par l'ADEME en partenariat avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, UBIFRANCE et le Syndicat des Énergies Renouvelables

*Collection : Données et références ; Mars 2012 ; 40p.*

[www2.ademe.fr](http://www2.ademe.fr)

#### **Dossier : « Les enjeux de l'eau et les collectivités territoriales »**

<http://www.lagazettedescommunes.com>



« Les poissons d'élevage sont-ils stressés ? » - 80 clés pour comprendre l'aquaculture, par Michel Girin, docteur en sciences.

Collection « Clés pour comprendre », 13,5 x 21 cm, 144 pages, 20 €, Editions Quae



**Cahier technique : « Pratiques et comportements en milieu marin »**

EcoNav, Voile de Neptune et la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Avril 2012, en téléchargement gratuit sur le site [www.econav.org](http://www.econav.org).

**Guide pratique : « Majoration des droits à construire de 30 % »**

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, MEDDTL, Mai 2012

Brochure 20 pages

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)



**Chiffres-clés de la filière pêche et aquaculture en France pour l'année 2011**

FranceAgriMer; « The fisheries and aquaculture sector in France in 2011 », Avril 2012

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

**Magazine « Marine et Océans »**

Avril/mai/juin 2012, 8,00 €

## AGENDA

### JUIN 2012



**Journée Mondiale des Océans**

**8 juin 2012**

**La 2ème édition des ÉCRANS DE LA MER : Festival mondial du film de mer du 7 au 9 juin 2012, au Pôle Marine de DUNKERQUE**

**Les journées de la mer du 8 au 10 juin 2012**

**Journée thématique EcoNav**

« Bateaux de pêche durables et pêcheurs responsables »

**à l'École de la Marine Marchande, SAINT MALO**

[www.econav.org/Journees-thematiques-2012](http://www.econav.org/Journees-thematiques-2012)

**Premier tour élections législatives**

**10 juin 2012**

**Second tour élections législatives**

**17 juin 2012**

**Conférence débat du Cercle Français de l'Eau**

« Marseille et après ? »

**Mercredi 13 juin 2012 de 10h30 à 12h00, palais du Luxembourg à PARIS**

**La Solitaire du Figaro à PAIMPOL**

**du 16/06/2012 au 24/06/2012**

Présentation des skippers le 23 juin

Départ vers GIJON en Espagne, le 24 juin

**13<sup>e</sup> Conférence Mondiale Villes et Ports organisée par l'AIVP, le réseau mondial des villes portuaires, du 18 au 21 juin 2012 à SAINT NAZAIRE et NANTES**

[www.citiesandports2012.com](http://www.citiesandports2012.com)

**« Les Énergies Marines Renouvelables et Vous ? »**

Premières Rencontres sur l'acceptabilité sociale des Énergies Marines Renouvelables (EMR)

**20 juin 2012, à l'Université de CAEN BASSE NORMANDIE**

**4e Conférence du GIP Littoral Aquitain « Littoral aquitain : territoires en perspectives »**

**Jeudi 21 juin 2012, à CAPBRETON dans les Landes**

**Journée EAUX PLUVIALES, ASTEE**

« Comment et pourquoi mettre en place une Taxe Eaux pluviales urbaines »

**Lundi 25 Juin à l'École des Mines de DOUAI**



INVITATION

**Entretiens énergies de la mer : Energies bleues pour une croissance verte ?**  
**Lundi 25, mardi 26 et mercredi 27 juin 2012, Océanopolis, BREST**

**Séminaire annuel "Nouvelles tendances de consommation touristique et tourisme en ligne"**  
**Mardi 26 juin à PARIS**

**Les 8èmes Rencontres Nationales des SCoT**  
**Les 28 et 29 juin 2012 à NANTES**

### **Exposition**

**« Une histoire de la pêche sablaise »**  
**Du 16 juin au 30 septembre 2012 ; Musée de la mer et de la pêche aux SABLES d'OLONNE**